



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

**Le 6 novembre 2013**

François DIDIER  
Françoise ROBIN  
Daniel SÉNÉCHAL

Inspecteurs d'Académie  
Inspecteurs Pédagogiques Régionaux  
de Lettres

à

Mesdames et Messieurs les Professeurs  
de Lettres

S/c de Mesdames et Messieurs les Chefs  
d'établissement des lycées publics et privés  
de l'Académie de Rouen.

### **ENVOI PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE**

Rectorat  
Inspection Pédagogique  
Régionale des lettres

Affaire suivie par :  
François DIDIER  
Françoise ROBIN  
Daniel SÉNÉCHAL  
IA-IPR de Lettres

Téléphone :  
02 32 08 91 23  
02 32 08 91 20  
Fax : 02 32 08 91 24

Adresse électronique:

[ia-jpr.secretariat@ac-rouen.fr](mailto:ia-jpr.secretariat@ac-rouen.fr)

[francois.didier@ac-rouen.fr](mailto:francois.didier@ac-rouen.fr)  
[francoise.robin@ac-rouen.fr](mailto:francoise.robin@ac-rouen.fr)  
[daniel.senechal@ac-rouen.fr](mailto:daniel.senechal@ac-rouen.fr)

25 rue de Fontenelle  
76037 Rouen cedex 1

**Objet : La lecture des textes en classe de français au lycée**  
**Référence : 13-145CE/FD/FR/DS/JR**

#### **Préparation de l'épreuve orale et finalités de la discipline**

Si les compétences visées par l'enseignement du français au lycée sont, comme le rappelle le Préambule du Programme (B.O. spécial n°9 du 30 septembre 2010) à la fois « *l'acquisition d'une culture* » et « *la formation personnelle et la formation du citoyen* », leur *mise en œuvre* dans le cadre des deux années qui précèdent les épreuves anticipées – et doivent permettre de les préparer efficacement – ne manque pas de poser problème : les objectifs qu'elle poursuit concurremment sont ambitieux.

En effet, en seconde, « *les apprentissages visent à développer l'autonomie de l'élève, sa capacité d'initiative dans les démarches, son attitude réflexive par rapport aux objets étudiés...* ». En première, ils permettent notamment de « *se perfectionner dans la pratique de certains exercices d'écriture, de lecture et d'expression orale dans la perspective de l'examen final (épreuves anticipées de français).* »

Ces deux objectifs sont certes complémentaires mais leur combinaison s'avère délicate en termes de progression didactique. Prendre en compte la diversité des élèves pour atteindre le premier objectif suppose du temps. Les délais imposés pour préparer le second obligent trop souvent les professeurs à faire découvrir la littérature sous le seul angle de l'acquisition d'une maîtrise des *exercices* de l'examen.

La préparation méthodique à l'épreuve orale, par exemple, tend à faire négliger la consolidation attendue de l'autonomie de l'élève, son accès à une culture véritable, éveillée et nourrie par des lectures variées.

## Lecture cursive et lecture analytique : un équilibre à ménager en première

Les programmes de 2010 incitent les professeurs à élargir les propositions de lecture faites aux élèves (parmi les *Finalités* : « *la constitution et l'enrichissement d'une culture littéraire ouverte sur d'autres champs du savoir et sur la société* ») dans le cadre d'un enseignement qui privilégie « *l'étude de la littérature dans son contexte historique et culturel et l'analyse des grands genres littéraires* ». Ainsi, pour chaque objet d'étude, sont suggérées des ouvertures vers des genres voisins ou des époques diverses, vers des œuvres d'autres arts, vers la littérature et la culture de l'Antiquité. Ces contenus très riches supposent des démarches variées – auxquelles il faut néanmoins consacrer un temps mesuré.

La préparation de l'épreuve orale de l'É.A.F. amène logiquement à privilégier des textes littéraires inscrits au programme, qu'il s'agit de compléter par la lecture rapide d'autres textes et par de brèves présentations d'œuvres relevant d'autres arts.

Il paraît nécessaire de rappeler que cette préparation doit intégrer les compétences développées depuis l'entrée en seconde. Ces dernières doivent même primer sur le formatage d'exercices dont la visée est justement d'évaluer les compétences acquises. Ainsi, à l'oral, ce n'est pas la récitation d'une explication toute faite qui est attendue, mais une réponse à une question sur le texte. Plutôt que la capacité « d'apprentissage », l'enjeu est donc le développement de la capacité de « compréhension ».

### Des types d'approches variés

Ainsi, dans le cadre des différents objets d'étude, pour les œuvres intégrales ou les groupements de textes<sup>1</sup>, les séquences devraient-elles être construites autour de quelques extraits plus ou moins longs *analysés* en classe et pas forcément « calibrés » sur les dimensions prévues pour l'examen. L'étude de ces textes – qui ne doit pas être exhaustive mais orientée par la problématique choisie pour structurer la séquence – doit occuper la plus grande partie du temps des séances. L'analyse de ces œuvres ou de ces textes peut être enrichie par quelques « moments », en cours de séance ou en dehors, ciblés sur des aspects transversaux des œuvres ou sur la découverte de quelques aspects *complémentaires* en lien avec l'objet ou les objets d'étude : contexte historique, textes ou œuvres « complémentaires », qui font écho à l'œuvre étudiée. Ces derniers textes sont présentés aux élèves en « lecture cursive », c'est-à-dire sans procéder à une « analyse », mais en apportant rapidement les précisions qui en éclairent l'intérêt.

### Une juste hiérarchisation entre lectures cursives, lectures complémentaires et lectures analytiques

Les rencontres avec certains professeurs au cours des inspections et l'observation de leurs descriptifs font apparaître une tendance à construire des séquences comportant de nombreux « documents complémentaires » qui font en réalité l'objet d'une « analyse », laquelle prend beaucoup de temps – parfois des séances entières. Ces mêmes descriptifs ne présentent que peu de textes (voire aucun) abordés en « lecture analytique » : l'interrogation prévue à l'examen devient alors difficile, sinon impossible.

Par ailleurs, et comme nous le soulignons l'an dernier, les textes régissant l'épreuve anticipée de français (É.A.F.) précisent que l'entretien se conduit en s'appuyant uniquement sur les indications données dans le « descriptif », afin de mener un échange ouvert de culture générale qui ne soit pas une nouvelle étude de texte ou de document, comme lors de la première partie. L'Inspection Générale des Lettres, consultée sur ce sujet, a confirmé nos recommandations exprimées dans la lettre de rentrée de l'an dernier concernant l'absence de présentation par les élèves des documents et textes complémentaires pour l'entretien, car elles correspondent bien à la lettre et à l'esprit des Instructions officielles publiées au B.O. spécial n°7 du 6 octobre 2011. Nous les conservons donc pour les sessions à venir.

Pour résumer, le descriptif doit mettre en évidence la place essentielle des textes qui ont fait l'objet d'une lecture analytique et permettent au candidat une exploration suffisamment approfondie, en réponse à la question posée. Il indique en parallèle, en explicitant toujours le lien qui les unit à ces extraits, tous les textes, documents ou références aux œuvres d'art qui, utilisés selon des modes de lecture diversifiés, ont accompagné l'analyse littéraire, en éclairant le contexte, font comprendre la problématique dans laquelle ils s'inscrivent et révèlent leur singularité.

Les Inspecteurs d'Académie, Inspecteurs Pédagogiques Régionaux de Lettres

1. Au moins 3 œuvres intégrales et 3 groupements de textes par an en 2de, en 1<sup>re</sup> technologique, S et ES ;  
5 œuvres intégrales et 5 groupements de textes en 1<sup>re</sup> L.